



CONSEIL SYNDICAL du 17 octobre 2022

Rapport n° 20221017 - 11

**Objet : Partenariat entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et Réseau31
Contrat de progrès 2022-2024**

Mesdames, Messieurs,

Les orientations et les priorités territoriales pour la gestion durable de l'eau du bassin Adour-Garonne sont définies dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 et son Programme De Mesures (PDM) en visant à obtenir un bon état des masses d'eau. Cette démarche entre pleinement dans les objectifs nationaux fixés par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et bien sûr européens au travers de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le SDAGE traduit l'enjeu d'une meilleure gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, au regard des évolutions démographiques et climatiques annoncées.

Ainsi l'Agence de l'Eau Adour-Garonne soutient techniquement dans son XIème programme 2020-2024 les acteurs du bassin.

Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, RESEAU31 a développé des politiques au travers de ses compétences eau potable, assainissement, assainissement non collectif, eaux pluviales et fourniture d'eau brute.

Ainsi Réseau31 a pour objectifs :

- de garantir une proximité avec ses usagers et adhérents,
- de répondre au défi de la rareté de l'eau en tenant compte du changement climatique,
- d'appréhender la santé publique en lien avec l'environnement,
- de protéger les ressources,
- de respecter les droits et le pouvoir d'achat des citoyens et contribuables.

Compte tenu de leurs objectifs communs, Réseau31 et l'Agence de l'Eau ont eu l'occasion de contractualiser un premier partenariat pour les années 2016 à 2018 permettant le financement de 134 opérations à hauteur de 21,6 M€ ¹(74 % assainissement, 14% eau potable et 12% gestion quantitative/continuité écologique) au titre du Xème programme.

Il conviendrait de prolonger cette collaboration pour les années 2022 à 2024 en renouvelant ce contrat de progrès pour les objectifs communs :

- de reconquête du bon état des masses d'eau par des actions portant sur l'assainissement :
 - Accompagner le développement des territoires par la réalisation de 18 schémas directeurs 526 k€
 - sur 125 systèmes d'assainissement 25 sont classés prioritaires et 21 à créer soit un investissement de près de 64,4 M€ prévus au PPI
 - Réduire les pollutions diffuses sur 9 systèmes soit 14,234 M€ de travaux/études
 - Animer la réduction des pollutions non-domestiques
 - Optimiser le traitement des sous-produits pour 14,2 M€ de travaux
 - Disconnecter les branchements pluviaux.

¹ Hors prime épuratoire

- de la réduction des déséquilibres quantitatifs et de l'adaptation au changement climatique, dans le domaine de l'eau potable :
 - Accompagner le développement des territoires par la réalisation de 8 schémas directeurs AEP (315 k€) et 9 eaux pluviales (896 k€)
 - Initier une démarche progressive de Plans Généraux de Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) sur les unités de distribution d'eau potable
 - sur 103 UDI, réaliser 18,7 M de travaux au PPI en cours d'élaboration et 14,4 M€ pour les transferts partiels à savoir réduire les fuites sur les réseaux, renouveler les réseaux à risques, sécuriser et protéger la production d'eau potable en particulier en zone de montagne
 - Poursuivre la sécurisation Garonne Salat Arize (17,5 M€ de travaux)
 - Animer la protection des captages (253 k€)
- et plus globalement dans le grand cycle de l'eau :
 - Améliorer la connaissance des prélèvements agricoles (231 k€),
 - Consolider les efforts de gestion du système de Saint Martory au travers des actions du PTGA Garonn'amont (contrat de canal, achèvement de l'optimisation, réalimentation aquifère Garonne) à hauteur de 3 M€
 - Economiser l'eau à usage agricole
 - Mobiliser les ressources disponibles sur le Girou (800 k€), le Touch (150 k€) et l'Aussonnelle

Aux réponses apportées à ces enjeux s'ajouteront des actions transversales sur :

- la sensibilisation, l'information et la communication sur les enjeux environnementaux,
- la planification et le suivi de l'exécution des opérations,
- la recherche et le développement,
- le recensement géographique du patrimoine,
- la solidarité internationale.

A noter que le XIème programme de l'Agence de l'Eau tend à réduire les aides attribuées au petit cycle de l'eau et par conséquent à Réseau31 de 27,1 à 24,8% (estimé) en les modulant pour les communes en revitalisation rurale (ZRR) et en favorisant les masses d'eau les plus dégradées. De plus le contrat tient compte des exclusions pour :

- les actions non-reconduites comme la réhabilitation des assainissements non-collectifs (100 usagers aidés par programme), les missions de base d'organisme unique ou la prime à l'épuration (673 M€ en 2021 puis 725 k€/an en 2021)
- les actions non-aidées comme la réalisation d'ouvrages d'assainissement pluviaux traditionnels, la protection contre les actes de malveillance ou la production d'énergie
- les communes urbaines membres de Réseau31.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite :

- d'approuver le contrat de progrès entre Réseau31 et l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour les années 2022-2024 ;
- d'autoriser le Président à signer la convention ;

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.



Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

Annexe : Contrat de progrès

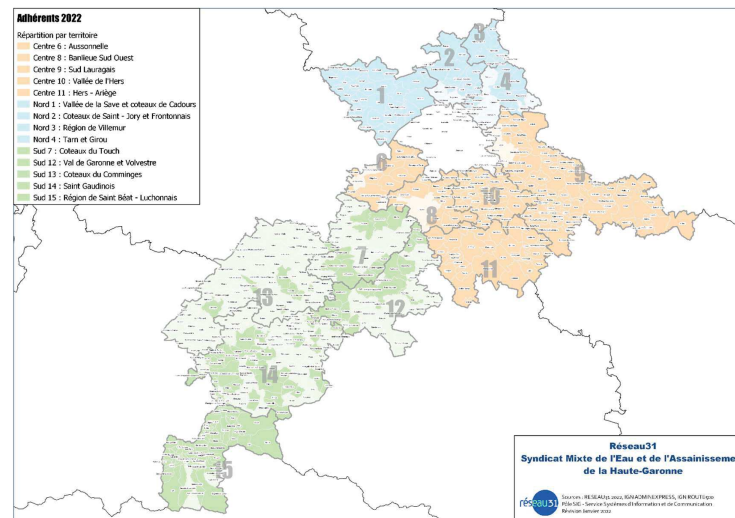


**LE SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE GARONNE –
RESEAU31**

2022-2024

Conviennent des dispositions suivantes :

RESEAU31 est un syndicat mixte ouvert constitué par les adhésions des collectivités suivantes pour au moins l'une de ses compétences : 2 communautés d'agglomération, 10 communautés de communes, 3 syndicats, le Conseil Départemental de Haute-Garonne et 231 communes.



Le Syndicat a pour objectifs :

- de garantir une proximité avec ses usagers et adhérents
- de répondre au défi de la rareté de l'eau en tenant compte du changement climatique
- d'appréhender la santé publique en lien avec l'environnement
- de protéger les ressources
- de respecter les droits et le pouvoir d'achat des citoyens et contribuables

Ainsi, RESEAU31 exerce au moins une compétence pour le compte de 507 000 habitants répartis sur 366 communes. Pour ce faire, il s'appuie sur 682 représentants et 377 agents.

Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, RESEAU31 a développé des politiques au travers des compétences suivantes :

- **Eau potable** : production, transport/stockage et distribution pour 85 adhérents, 175 communes (production/transport) et 190 534 habitants,
- **Assainissement collectif** : collecte, transport et épuration pour 147 adhérents, 219 communes et 409 941 habitants,
- **Assainissement non collectif** : pour 95 adhérents, 295 communes et 45 000 installations estimées
- **Eaux pluviales et ruissellement** : pour 69 adhérents, 73 communes et 153 004 habitants,
- **Approvisionnement en eau brute** : système de St Martory, des gestions hydrauliques des cours d'eau Louge, Touch, Aussonnelle, Hers-mort et Girou ainsi que de la plaine de Revel Couffinal.

RESEAU31 est par ailleurs depuis 2013 Organisme Unique pour la Gestion Collective (OUGC) pour le compte des préleveurs agricoles sur les périmètres hydrographiques interdépartementaux Hers mort, Girou et Garonne/St Martory.

Le Syndicat est concerné par 5 Schémas d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Garonne et de ses affluents : Sor/Agout, Hers mort/Girou (membre de la CLE), Vallée de la Garonne (membre de la CLE), Neste/rivières de Gascogne et Bassins Versants Pyrénées Ariégeoises (membre de la CLE).

Il est présent et agit également sur le périmètre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau (PTGE) Garonne amont, porté par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Il est enfin membre de la Commission Interdistrict de gestion des eaux AHL-Ganguise - Montagne Noire à cheval sur les bassins Adour-Garonne et Rhône-Méditerranées-Corse.

L'Agence a pour mission principale d'assurer une gestion équilibrée et durable tant qualitative que quantitative des eaux superficielles et souterraines sur le bassin Adour-Garonne afin de répondre aux objectifs du SDAGE.

Cette mission est mise en œuvre à travers son 11^e programme d'interventions (2019-2024) adapté en 2022.

Dans ce cadre, la territorialisation des actions est pour l'Agence un outil essentiel pour l'atteinte des objectifs de la DCE.

Ainsi, les opérations conduites par les maîtres d'ouvrage devront se décliner de plus en plus et prioritairement en prenant en compte l'impact ponctuel et global de leurs pressions à l'échelle de la masse d'eau et de son bassin versant, notamment dans les domaines tels que la gestion quantitative, l'eau potable et l'assainissement pour lesquels les actions ponctuelles ont été historiquement privilégiées par la mise en œuvre des réglementations successives.

Par ailleurs, pour répondre à ces enjeux, l'Agence incite fortement les services publics d'eau potable et d'assainissement à lancer des études stratégiques qui leur permettront de guider leurs actions (périmètre, organisation, rationalisation des équipements, études patrimoniales...) notamment dans l'objectif de pérenniser leur équilibre financier.

Les interventions couvertes par ce partenariat seront réalisées sur le territoire d'intervention de RESEAU31, au sein du département de la Haute-Garonne principalement mais également de ceux du Tarn et de l'Aude. Toutes les communes sont situées sur le bassin administratif de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le département de la Haute-Garonne compte 195 masses d'eau superficielles, dont 31% sont en bon état écologique, selon l'état des lieux DCE 2019.

Ces résultats, inférieurs à ceux du bassin, s'expliquent par la forte anthropisation du département dont l'impact s'exprime au travers de dégradations de la qualité des cours d'eau, de l'hydromorphologie et des débits. Seul le tiers sud du département, notamment la zone de montagne, est épargnée par le développement de l'urbanisation, des activités industrielles et des grandes cultures.

L'objectif du SDAGE 2022/2027 est d'atteindre en Haute-Garonne 43% de masses d'eau superficielles en bon état. A noter que 57% des masses d'eau haut-garonnaises sont classées en objectif moins strict.

Dans un souci de développement durable et sur le territoire de RESEAU31, l'objectif commun aux deux partenaires est donc d'agir de manière concertée, dans le sens d'une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, en veillant à concilier la satisfaction des différents usages de l'eau et la préservation des écosystèmes, et en intégrant les enjeux du dérèglement climatique.

Article 1 – Objet du partenariat :

RESEAU31 et l'Agence sont des partenaires historiques.

Au cours du 10^e Programme d'interventions, une convention de partenariat avait été signée entre RESEAU31 et l'Agence pour les années 2016 à 2018.

Durant ces 3 années, ce partenariat a permis de consacrer la réalisation de 134 opérations portées par RESEAU31, d'un coût total de 47,2 M€, pour un montant d'aide de l'Agence de 21,6 M€ (hors aides à la performance épuratoire).

Ces opérations ont principalement concerné :

- **l'assainissement** avec 35,2 M€ de travaux et d'études (en particulier schémas directeurs d'assainissement) pour une aide totale de l'Agence de 15,9 M€, notamment pour la mise en place de 21 systèmes de traitement et 27 opérations de collecte d'eaux usées, de transfert ou encore de réhabilitation, parmi lesquelles 4 opérations concernant des systèmes d'assainissement prioritaires (« Le Burgaud », « Montgeard », « Nailloux », « Verfeil »).

Parmi ces opérations, figure la nouvelle station d'épuration de Montastruc-la-Conseillère qui accompagne le développement de la commune (capacité de 5.700 EH) avec la mise en place d'un niveau de traitement plus poussé qu'habituellement (sur les paramètres azote et phosphore) afin de limiter l'impact du rejet sur le milieu récepteur.

A noter également le transfert de l'ensemble des effluents générés par l'agglomération « Fontenilles » sur la station d'épuration « Aussonnelle Amont » située sur la commune de la Salvétat-Saint-Gilles (réseau de transfert de plus de 4 km) qui relevait des opérations inscrites dans le défi Aussonnelle.

- **l'eau potable** avec 7 M€ d'études et travaux (aide Agence : 3 M€) : avec en particulier dans le cadre d'un appel à projets Agence, la candidature de **RESEAU31** retenue pour réhabiliter des réseaux sur des secteurs particulièrement fuyards (volume économisé estimé à plus 100.000 m3/an)

- **la gestion quantitative** avec 3,8 M€ de travaux (aide Agence : 2,3 M€), notamment par la réalisation de la première phase de l'instrumentation du Canal de St Martory visant à réduire les prélèvements en Garonne, ainsi que l'acquisition et l'équipement de la retenue de Ste Foy de Peyrolières visant à réalimenter la rivière dans le cadre des actions initialement inscrites dans le défi Aussonnelle.

- **la continuité écologique** par les travaux de dévalaison de la chaussée de St Martory pour 1,2 M€ de travaux (aide Agence : 0,37 M€)

L'objet du présent contrat est de poursuivre et de consolider par un cadre de concertation le partenariat existant et de développer de nouvelles actions pour répondre notamment aux objectifs de la DCE, du SDAGE et du plan d'adaptation au changement climatique à l'échelle du territoire d'intervention de RESEAU31.

Dans ce cadre, RESEAU 31, par ses compétences, prendra une part active à l'avancement des opérations fléchées qui le concernent dans le plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) de Haute-Garonne.

Au travers du présent partenariat, RESEAU31 veillera, en lien avec l'Agence, à associer dans la définition, la planification et le suivi de ses actions et selon les thématiques l'ensemble des acteurs des territoires concernés, en particulier les services et établissements publics de l'Etat, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, le Conseil régional d'Occitanie, les syndicats de bassins versants ainsi que les représentants des différents usagers de l'eau.

Article 2 – Enjeux et objectifs partagés - Programme d'actions :

Dans le cadre de ce Contrat, RESEAU31 et l'Agence retiennent comme enjeux et objectifs partagés :

- **la reconquête du bon état des masses d'eau, par des actions portant sur l'assainissement;**
- **la réduction des déséquilibres quantitatifs et l'adaptation au changement climatique, dans le domaine de l'eau potable et plus globalement dans le grand cycle de l'eau**

Cela se traduit par un programme d'actions 2022-2024 porté par RESEAU31 qui vise :

=> Pour la reconquête du bon état des masses d'eau :

- L'accompagnement du développement des territoires à l'aide d'études prospectives relatives à l'assainissement, en particulier par la réalisation de schémas directeurs et l'élaboration de plans pluriannuels d'investissement
- La réduction des pollutions domestiques par la mise en conformité ou l'optimisation des équipements d'assainissement, en particulier pour les systèmes d'assainissement prioritaires pour l'Agence
- La réduction des pollutions non-domestiques raccordées
- L'optimisation du traitement des sous-produits d'épuration

=> Pour la réduction des déséquilibres quantitatifs et l'adaptation au changement climatique :

- L'accompagnement du développement des territoires à l'aide d'études prospectives relatives à l'eau potable, en particulier par la réalisation de schémas directeurs et l'élaboration de plans pluriannuels d'investissement
- La réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable
- La sécurisation du transport et de la production de l'eau potable
- L'amélioration de la gestion des prélèvements d'irrigation dans le cadre des missions d'organisme unique de **RESEAU31** : connaissance des prélèvements, gestion avant l'atteinte de seuils de crise, promotion des économies d'eau
- la consolidation des efforts de gestion du système hydrographique de St Martory au profit de la Garonne
- L'économie d'eau à usage agricole dans le cadre de l'exploitation de réseaux d'irrigation (Revel-Couffinal et Galage-Aussonnelle)
- La contribution au suivi qualitatif et quantitatif des cours d'eau
- Le soutien des étiages des rivières Louge, Touch, Aussonnelle, Hers-mort et Girou
- L'amélioration de la gestion des eaux pluviales et de ruissellement

=> Parallèlement, RESEAU 31 engagera différentes actions transversales ou spécifiques :

- la sensibilisation, l'information et la communication sur les enjeux environnementaux
- la planification et le suivi de l'exécution des opérations
- la recherche et le développement
- le recensement géographique du patrimoine
- la solidarité internationale

2.1. – La reconquête du bon état des masses d’eau :

Cette reconquête passe, en matière d’assainissement, par une vision prospective du développement des territoires et de la sensibilité des milieux récepteurs, ce qui conduit notamment à une recherche d’amélioration des performances des systèmes d’assainissement, **en particulier dans les zones fortement urbanisées ou en fort développement économique ou démographique et dans la perspective du changement climatique.**

RESEAU31 sera notamment impliqué dans les réflexions spécifiques conduite à l’échelle des bassins versants des masses d’eau concernées afin de contribuer au déploiement de l’effort collectif de dépollution à entreprendre, tous usages confondus.

En matière d’assainissement collectif, RESEAU31 exerce tout ou partie des compétences collecte, transport et épuration pour 147 adhérents, 219 communes et 409 941 habitants.

Pour l’exercice de cette compétence, **RESEAU31** dispose de 125 stations d’épuration représentant 300 000 Equivalents-habitants, 700 km de réseaux d’eaux usées et 396 postes de refoulement.

Parmi ces ouvrages, 25 systèmes d’assainissement prioritaires ont été identifiés dans le cadre de la stratégie territoriale Garonne et du PAOT de la Haute-Garonne.

Des actions ont déjà été engagées ou réalisées pour 4 d’entre eux.

Restent donc à engager des actions pour 21 systèmes d’assainissement prioritaires.

=> voir liste détaillée en annexe 1

Les objectifs recherchés dans le cadre de ce partenariat sont :

- d’accompagner le développement des territoires à l’aide d’études prospectives en particulier par la réalisation de schémas directeurs et l’élaboration de plans pluriannuels d’investissement
- de réduire les pollutions domestiques sur les masses d’eau dégradées
- d’animer les opérations de réduction des pollutions non-domestiques
- d’optimiser les traitements des sous-produits d’épuration

2.1.1. - Accompagner le développement des territoires à l’aide d’études prospectives et l’élaboration de plans pluriannuels d’investissement

=> Etudes prospectives :

Dans le domaine des eaux usées, **L’Agence** est favorable à l’engagement de schémas directeurs visant à guider et orienter les actions sur le long terme, notamment dans l’objectif de planification, cohérence, maîtrise et rationalisation des opérations à entreprendre.

L’Agence a soutenu dans le cadre du précédent partenariat les démarches prospectives de **RESEAU31** permettant d’élaborer localement des schémas directeurs

d’assainissement et globalement un Plan Pluriannuel d’Investissement pour les années 2020 – 2026.

Ces documents demeurent conformes aux outils de planification réglementaires en matière d’urbanisme (PLU, SCOT, interSCOT) et d’eau (SAGE, SDAGE).

Pour la période 2022-2024, RESEAU 31 projette d’engager 13 schémas directeurs sur 18 communes (dont 3 sur systèmes d’assainissement prioritaires) qui concerneront tous les territoires de RESEAU31.

Le coût total estimé de ces schémas est de 526 k€.

=> voir liste détaillée en annexe 2

L’Agence pourra accompagner ces opérations à hauteur de 50% dans le cadre du respect des modalités définies dans son 11° Programme d’interventions.

=> Plan pluriannuel d’investissements :

RESEAU31 a établi en 2019 un **plan pluriannuel d’investissement 2020 – 2026** à hauteur de **64,4 MC** afin de répondre aux attentes de ses adhérents à la totalité de la compétence de l’assainissement.

Ce plan prévoit notamment l’extension ou la mise en conformité de stations d’épuration (71 500 EH), la création de 21 station d’épuration (5 700 EH), la pose de nouveaux réseaux sur 34,2 km, la création de 27 postes et 15,8 km de refoulement, la création de 2 830 branchements et la réhabilitation ou le renforcement de 19,1 km de réseaux.

Dans le cadre du présent partenariat, RESEAU31 prévoit pour les années 2022 - 2024 de solliciter l’Agence pour des travaux estimés à 44,569 MC répartis de la manière suivantes :

- Création de systèmes d’assainissement : 15,099 M€
- Création/extension de stations : 24,065 M€
- Création de réseaux de transfert : 1,293 M€
- Extension de réseaux : 4,112 M€

=> voir liste détaillée en annexe 3

L’Agence pourra accompagner ces opérations dans le cadre du respect des modalités définies par son 11° Programme d’interventions.

2.1.2. - Réduire les pollutions domestiques sur les masses d’eau dégradées :

RESEAU31 renforcera ses actions en faveur de la réduction des pollutions **prioritairement sur les masses d’eau dégradées par des rejets d’origine domestique classées prioritaires au PDM Adour-Garonne et au PAOT31.**

Une attention particulière sera apportée sur les cours d’eau fortement dégradés comme le Girou sur lequel **RESEAU31** dispose de 16 stations d’épuration pour 43 000 EqH.

Une étude globale a été engagée par le Syndicat de rivières Hers-mort Girou avec le soutien de **L’Agence** afin qu’une analyse globale de la situation soit faite et que de solutions partagées puissent émerger. D’une manière générale, **RESEAU31** contribuera aux côtés de **L’Agence** aux investigations et réflexions engagées.

Dans le cadre du présent Contrat et du plan pluriannuel d'investissements 2022-2024 (cf. 2.1.1.), RESEAU31 prévoit d'engager les études et travaux relatifs à 9 systèmes d'assainissement prioritaires, parmi ses 21 systèmes d'assainissement prioritaires restant à traiter.

Ces opérations représentent un coût total de 14,234 M€ dont 0,096 M€ de schémas directeurs et 14,138 M€ de travaux.

=> voir liste des systèmes d'assainissement concernés en annexe 1

Dans le cadre de son 11^o Programme d'interventions, l'Agence pourra accompagner ces opérations avec des taux d'aides majorés pour les travaux.

2.1.3. - Animer la réduction des pollutions non-domestiques raccordées

Sur le périmètre de la compétence assainissement de RESEAU31, les entreprises recensées s'élèvent au nombre de 8 000 dont 2 400 (soit 30%) classées prioritaires à contrôler dans les domaines suivants : métiers de bouche, pressing, blanchisseries, industries agro-alimentaires, industries chimiques, traitements des effluents industriels et des déchets, métiers de l'automobile, commerce de gros entrepôts frigorifiques (TAR), activités hospitalières, établissement de soins.

A ce jour les actions de RESEAU31 sont limitées à une centaine de diagnostics par an auxquels s'ajoutent autant de recontrôles/suivis. Ils viennent en complément de l'inventaire réalisé avec le soutien de l'Agence dans le cadre du précédent contrat.

RESEAU31 a renforcé ses actions en matière de suivi des rejets industriels

- sur les masses d'eau sensibles recensées par l'Agence dans son appel à projets de réduction des pollutions
- dans les domaines prioritaires des métiers émetteurs de « graisses », les métiers de l'automobile et les pollutions chimiques
- sur des communes qui n'ont pas fait l'objet de campagnes de diagnostics

Dans le cadre de la démarche réglementaire sur les Rejets de Substances Dangereuses pour l'Eau (RSDE), l'Agence pourrait accompagner financièrement notamment la réalisation du diagnostic « amont » sur les systèmes d'assainissement concernés. Ce travail pourra être suivi par la réalisation par RESEAU31 de diagnostics dans les entreprises dans l'objectif final de pouvoir faciliter la réalisation d'investissements visant à résorber la problématique des rejets non domestiques.

A ce stade, les systèmes d'assainissement concernés pour le diagnostic amont suite à la campagne de mesures RSDE 2018 sont : « Auterive », « Plaisance du Touch » et « Revel – Vauré » (charge SUEZ) et Pinsaguel (charge SIVOM Sage) Cette liste pourra être complétée suite aux campagnes de mesures qui seront réalisées d'ici la fin du présent Contrat.

Des diagnostics amont sont envisagés en 2024 pour les communes suivantes : Aussonnelle, Auterive, et Plaisance du Touch à hauteur de 64 000 €.

L'Agence pourra accompagner ces opérations dans le cadre du respect des modalités définies par son 11^o Programme d'interventions.

2.1.4. - Optimiser les traitements des sous-produits d'épuration

La crise du COVID19 a modifié l'organisation de la gestion des sous-produits d'épuration en imposant un traitement supplémentaire des boues afin de les hygiéniser.

L'Agence a soutenu RESEAU31 en 2021 dans la prise en charge à 50% de ce surcoût estimé à 278 k€ et pourra poursuivre son soutien en 2022, en fonction de ses disponibilités financières.

Ainsi, dans l'attente d'une évolution réglementaire, RESEAU31 a engagé les mesures suivantes :

- Mobilisation d'unités de traitement des boues existantes (chaulage, séchage solaire) pour épandage local
- Chaulage de boues liquides pour épandage local
- Déshydratation mobile des boues pour compostage par un tiers avec le soutien de l'Agence en 2021 à hauteur de 242 k€

RESEAU31 participe activement à l'élaboration du schéma départemental de gestion des boues d'épuration portée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, et accompagné par l'Agence.

RESEAU31 a par ailleurs réalisé une étude de faisabilité lui permettant de devenir autonome en matière de traitement des boues.

Pour ce faire il envisage la création de 2 unités de compostage à implanter sur les territoires Nord et Sud de la Haute-Garonne. Cette autonomie permettra de maîtriser la chaîne d'évacuation des boues et de favoriser l'économie circulaire. Le tonnage de boues à traiter est d'environ 4 000 à 6 500 T de boues brutes sur le territoire sud et 5 000 T sur le territoire Nord.

Coût estimé unité de compostage territoire Nord : 5,7 M€

Coût estimé unité de compostage territoire Sud : 6,7 M€

De plus RESEAU31 envisage la création :

- d'une unité de traitement des autres sous-produits d'assainissement (graisses, minérales, vidange) sur le territoire sud (coût estimé : 1,2 M€)
- de compléter par un traitement des matières minérales sur l'unité existante de Villefranche de Lauragais (coût estimé : 600 k€).

L'Agence pourra accompagner les projets de RESEAU31 en matière de traitement des boues estimés à 14,2 M€ conformément à ses règles de financement du 11^{ème} programme et aux orientations du schéma départemental précité.

2.1.5 Disconnection des branchements pluviaux

RESEAU31 envisage un chantier expérimental sur la commune d'Auterive (Zone de Quilla). L'Agence pourra accompagner cette opération.

2.2. - Réduction des déséquilibres quantitatifs et adaptation au changement climatique :

RESEAU31, par ses différentes compétences et missions exercées (eau potable, approvisionnement en eau brute, missions d'organisme unique, eaux pluviales et ruissellement) doit contribuer à agir en faveur de la réduction des déficits quantitatifs dans le contexte du dérèglement climatique en cours.

2.2.1. - Dans le domaine de l'eau potable :

RESEAU31 exerce tout ou partie des compétences eau potable (production/transport/distribution) pour 85 adhérents, 175 communes et 190 534 habitants.

Pour l'exercice de ces compétences, **RESEAU31** dispose de 3 unités de production d'eau potable, 160 captages, 250 réservoirs et 1300 km de réseaux.

Les objectifs recherchés pris en compte dans le cadre de ce partenariat sont, en plus des actions transversales :

- D'accompagner le développement des territoires à l'aide d'études prospectives en particulier par la réalisation de schémas directeurs et l'élaboration de plans pluriannuels d'investissement
- de réduire les fuites sur les réseaux
- de sécuriser la production et protéger la ressource

2.2.1.1 - Accompagner le développement durable des territoires à l'aide d'études prospectives et d'un plan pluriannuel d'investissement :

=> Etudes prospectives :

Comme pour l'assainissement, l'**Agence** est favorable à l'engagement de schémas directeurs visant à guider et orienter les actions sur le long terme, notamment dans l'objectif de planification, cohérence, maîtrise et rationalisation des opérations à entreprendre, en intégrant notamment le contexte du changement climatique.

La réduction des déficits quantitatifs et l'adaptation au changement climatique en cours impose de disposer d'une vision prospective du développement des territoires et de la sensibilité de la ressource.

Dans le cadre du précédent partenariat, l'**Agence** a soutenu les démarches prospectives de **RESEAU31** permettant d'envisager un renforcement des équipements et une sécurisation de la distribution d'eau potable. Ces informations ont également été utiles à l'élaboration du schéma départemental d'eau potable établi par le Conseil Départemental et approuvé le 26 janvier 2021.

Pour la période 2022-2024, RESEAU 31 projette d'engager 8 schémas directeurs sur 11 collectivités

=> voir liste détaillée en annexe 4

L'Agence pourra accompagner ces opérations estimées à 315 KC à hauteur de 50% dans le cadre du respect des modalités définies dans son 11° Programme d'interventions.

=> PGSSE :

Le PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau) est une démarche globale de prévention basée sur l'évaluation et la gestion des risques, couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage à l'eau distribuée en passant par le prélèvement, le traitement, le stockage et la distribution des eaux.

Conscient de l'importance de cette démarche, **RESEAU31** envisage la réalisation d'un PGSSE décliné sur 2 premiers UDI sur la commune de Sauveterre de Comminges et sur l'usine de production de PSE à Vieille-Toulouse.

Favorable à la réalisation d'une telle démarche, l'Agence pourra accompagner ces actions estimées à 50 KC à hauteur de 50% dans le cadre du respect des modalités définies dans son 11° Programme d'interventions.

=> Plan pluriannuel d'investissement :

RESEAU31 est en cours d'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement 2022 – 2026 afin de répondre aux attentes de ses adhérents pour la compétence de l'eau potable hors transferts partiels et hors projet GSA.

Dans le cadre du présent partenariat 2022-2024, RESEAU31 investira 52,4 M€, en particulier :

➔ **Pour les collectivités ayant transféré toutes leurs compétences AEP, RESEAU31** est en mesure d'investir **18,725 M€**, selon la répartition prévisionnelle suivante :

- La poursuite d'opérations structurantes engagées avant 2022, à hauteur de 5,6 M€

- Des investissements nécessaires pour l'exploitation des ouvrages, à hauteur de 1,4 M€

- Le renouvellement des réseaux, à hauteur de 5,5 M€

=> voir détail au point 2.2.1.2

- La protection des captages, à hauteur de 0,345 M€

=> voir détail au point 2.2.1.5

- La réhabilitation de réservoirs, à hauteur de 1,9 M€

- La modernisation des unités de traitement, à hauteur de 1,08 M€

- Le comptage et la connaissance patrimoniale, à hauteur de 0,3 M€

- La réalisation de nouveaux investissements, à hauteur de 2,6 M€

=> voir liste des principales opérations en annexe 4.

➔ **Pour les collectivités ayant transféré une partie de leur compétence AEP : RESEAU31** investira **14,4 M€** pour les ouvrages de transport et de stockage.

➔ **Pour l'Entente RESEAU31 – SMDEA09 constituée pour la sécurisation Garonne-Salat-Arize (GSA), à hauteur de 25,9 M€ dont 17,5 M€ à engager**
=> voir détail au point 2.2.1.3

L'Agence pourra accompagner les opérations éligibles selon les modalités de son 11° Programme d'interventions.

2.2.1.2. - Réduire les fuites sur les réseaux :

RESEAU31 poursuivra ses efforts afin d'économiser l'eau en diminuant les pertes en eau. Pour l'année 2020 ses indicateurs moyens sont de 71% de rendement et de 1,43 l/km/j pour la perte linéaire. Néanmoins des UDI le plus souvent rurales et en zone de montagne présentent des valeurs à améliorer.

Pour cela RESEAU31 renouvellera les réseaux couramment défaillants, accentuera la métrologie et poursuivra le développement la télé-détection.

La poursuite des actions concernera prioritairement les communes suivantes :

Ausseing*, Saint Michel*, Palaminy*, Mauran*, Montclar de Comminges*, Arbas, Lestelle St Martory, Sauveterre de Comminges, Genos, Malvezie, Salies du Salat*, Guran, Baren, Cier de Luchon, Garin, Salles et Pratviel, Artigue, St Paul d'Oueil, St Aventin, Gouaux de Luchon, Mayrègne.

** communes concernées par le projet GSA*

Ces territoires sont situés dans le périmètre du Projet de territoire Garonne amont (PTGA) porté par le Conseil départemental de Haute-Garonne. RESEAU31 assurera la transmission d'informations de ces opérations et de leurs impacts afin d'alimenter le suivi des actions engagées dans le cadre du PTGA.

Le renouvellement des canalisations prévues dans le PPI à hauteur de **0,32%** contribuera à réduire les pertes en eau. Sur la durée du contrat ces travaux s'élèveraient à **1,85 M€/an** soit un total de **5,5 M€**.

Dans le cadre de nouveaux appels à projets qui seraient ouverts par l'Agence d'ici la fin du Programme, RESEAU31 se portera candidat et accentuera alors ses efforts sur cette thématique.

2.2.1.3. Projet GSA (Garonne-Salat-Arize) :

RESEAU31 et le SMDEA09 ont constitué le 15 mai 2019 une Entente afin de renforcer et sécuriser la production d'eau potable pour 41 100 habitants sur le territoire interdépartemental localisé entre les confluences Garonne - Arize et Garonne - Salat.

Cette opération majeure en matière d'eau potable pour le sud du département est soutenue par l'Agence avec laquelle l'Entente a conclu un Contrat de projet 2019-2024.

Les travaux de l'usine de production, portés par le SMDEA09, et d'un coût total de 12 M€, sont engagés et ont fait l'objet d'un accompagnement de l'Agence.

RESEAU31 est en charge de la réalisation des réseaux d'adduction (feeders) dans le cadre d'un programme pluriannuel de travaux comportant plusieurs tranches de réalisation :

La première tranche (adduction Carbonne-Gensac), d'un coût de **8,4 M€**, a fait l'objet d'une décision d'aide financière de l'Agence fin 2021.

Les tranches de travaux suivantes, prévues par le Contrat, seront engagées selon le calendrier et avec les montants estimés suivants :

- Adduction Gensac - Couladère/Lavelanet : 5,0 M€ (2023-2024)
- Adduction Couladère - Salies du Salat : 12,5 M€ (dépôt du dossier Agence en 2024)

L'Agence pourra accompagner ces opérations selon les termes prévus par le Contrat de projet précité.

2.2.1.4. - Renouveler les réseaux à risques :

RESEAU31 s'est engagé à identifier puis renouveler les réseaux présentant des risques pour la population. Sont particulièrement concernées les communes rurales dont les réseaux anciens s'avèrent souvent surdimensionnés et propices à de tels risques en cas de faible consommation d'eau vis-à-vis du plomb, de l'amiante ou des CVM.

Ces opérations ne sont pas éligibles aux aides de l'Agence. Elles pourraient toutefois faire l'objet d'un examen dans le cadre d'appels à projets qui seraient lancés sur ces thématiques d'ici la fin du 11^e Programme d'intervention.

2.2.1.5. - Sécuriser la production et protéger la ressource :

L'amélioration permanente de la qualité de l'eau distribuée passe par le renforcement de la sécurisation de la production de l'eau potable.

RESEAU31 souhaite les poursuivre et les étendre en équipant ses unités de distribution en zones piémont - montagne de dispositifs de désinfection et de traitement à hauteur de **1 080 k€**.

=> Voir liste des opérations en annexe 4

L'Agence pourra accompagner les opérations éligibles selon les modalités de son 11^e Programme d'interventions.

→ Protéger les captages et la ressource

RESEAU31 souhaite poursuivre ses actions en matière de protection des captages d'eau potable à savoir :

- Régulariser la protection administrative des captages : élaboration des dossiers techniques, engagement et suivi des procédures de protection, mettre à jour les arrêtés préfectoraux anciens ;

- Réaliser les actions et travaux de protection des captages : réaliser les travaux et actions prévus dans les arrêtés préfectoraux, acquérir le foncier nécessaire, indemniser les propriétaires fermiers y compris par des - mesures nouvelles (PSE, MAE), supprimer les captages difficilement protégeables par interconnexions ;

- Animer la protection des captages : faire respecter les arrêtés préfectoraux, créer un réseau d'acteurs du piémont, montagne : contractualiser des partenariats avec les acteurs, valoriser une protection vertueuse et raisonnée des périmètres.

Dans ce cadre, **RESEAU31** travaillera en étroite concertation notamment avec les services de l'Agence et de l'Agence Régionale de Santé.

L'Agence veillera lors des programmations de travaux, notamment en concertation avec RESEAU31 et l'ARS, que soient engagées les opérations qui répondent aux enjeux et zonages prioritaires de son programme d'interventions.

RESEAU31 souhaite renforcer ses actions sur les périmètres de protection des captages dont il a la charge et qui ont déjà fait l'objet de soutien de l'**Agence**.

La régularisation administrative des périmètres de protection des captages, sur la période 2022-2024, est estimée à un montant de **259 000 €**.

Poursuivie	Relancée	A relancer	A initier
2021-2022	2023-2024	2023-2024	2022-2024
Argut Dessous	Labarthe Rivière	Malvezie	Sode (7 Moles)
Artigue	Palaminy	Salies du Salat	St Aventin (Gouron)
Lez		Gouaux de Larboust	Trebons de Luchon
		Ondes	
39 000€	30 000€	85 000€	105 000€
Total			259 000€

*Ces dossiers font l'objet d'un financement AEAG dans le cadre de l'appel à projet sur la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau potable (10^{ème} programme AEAG).

Dans le cadre de l'animation des périmètres de captage, **RESEAU31** prévoit des actions sur la fin du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau (2021-2024),

Cette animation concernera :

- la régularisation administrative des périmètres de protection des captages,
- le suivi des travaux engagés sur les périmètres de protection, notamment l'établissement des plannings d'entretien ou de réfection des ouvrages,
- la mise en place d'un observatoire de la ressource (non éligible aux aides de l'Agence)
- acquérir le foncier nécessaire, indemniser les propriétaires fermiers y compris par des mesures nouvelles, supprimer les captages difficilement protégeables par interconnexions ;
- faire respecter les arrêtés préfectoraux, créer un réseau d'acteurs du piémont et de la montagne : contractualiser des partenariats avec les acteurs, valoriser une protection vertueuse et raisonnée des périmètres

Le coût total estimé de cette animation est de :

- 78 371 € la première année en 2021 (58 371 € en dépense de fonctionnement et 20 000 € en investissement),
- 58 371 € les années suivantes sur la durée du contrat (2022, 2023, 2024),

soit un total de **253 484 €**.

Comme lors de la précédente convention de partenariat, l'Agence accompagnera RESEAU31 dans sa démarche selon les conditions d'intervention du 11^{ème} programme adapté applicable dès 2022.

Dans le cadre de son PPI AEP, RESEAU31 prévoit par ailleurs de protéger ses captages par le biais d'investissements à hauteur de 345 KC sur la durée du contrat.

=> voir liste détaillée des opérations en annexe 4

2.2.2 Dans le grand cycle de l'eau :

Par ses compétences et missions, RESEAU 31 contribuera aux actions de réduction des déficits quantitatifs et à l'anticipation des effets du dérèglement climatique par :

- ses missions d'organisme unique,
- l'amélioration de la gestion du canal de St Martory,
- la poursuite des réalimentations existantes et à venir,
- la recherche de mobilisation de ressources inutilisées.

2.2.2.1 - Organisme unique et volumes prélevables :

RESEAU31 a été désigné comme gestionnaire des prélèvements pour l'irrigation des périmètres hydrographiques n°143 (Hers-mort), n°153 (Girou) et n°230 (Garonne-St Martory) par arrêtés préfectoraux des 31 janvier et 3 février 2013.

RESEAU31 a obtenu des autorisations uniques de prélèvement de 15 ans sur ces périmètres par arrêtés inter-préfectoraux des 16 juin et 21 juillet 2016.

Ainsi RESEAU31 s'est engagé à réduire les volumes prélevables de 3,1% par an à compter du 1^{er} juin 2022 sur une durée de 6 ans sur la Garonne-Saint Martory conformément à l'arrêté préfectoral du 16 juin 2016 les portant de 28 à 23,2 Mm3 durant l'étiage des cours d'eau connectés.

Les actions menées qui découlent du présent partenariat viseront, grâce à des études prospectives, à assurer les missions obligatoires (définition du plan de répartition, construction base de données des prélèvements), à promouvoir les économies d'eau et à renforcer la connaissance des prélèvements.

RESEAU31 s'engage à répondre aux missions prévues dans le cadre des missions d'organisme unique :

- mettre en place des règles de gestion favorables à une diminution des prélèvements avant d'atteindre les débits seuils de crise,
- échanger les informations techniques recueillies au profit des services de l'Etat et du SMEAG en demeurant l'unique interlocuteur de la profession agricole,
- adapter les volumes prélevables en tenant compte des retenues sous-mobilisées et en ajustant les besoins de la profession.

=> Améliorer la connaissance des prélèvements pour l'irrigation

Une meilleure connaissance des prélèvements des irrigants demeure une priorité des actions à engager sur le bassin versant Garonne afin de mieux gérer les volumes disponibles.

Sur le territoire de RESEAU31 l'équipement en dispositifs de comptage de la profession agricole (460 prélèvements) pour 280 irrigants atteint 82% sur le système St Martory, 82 % sur Le Girou et 82 % sur l'Hers-mort.

En 2016, **RESEAU31, l'Agence**, le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) et la Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne (DDT31) ont conclu une convention d'échange de données permettant à **RESEAU31**, en tant qu'organisme unique sur le périmètre hydrographique Garonne Saint Martory, d'être

l'unique centralisateur des informations pour la profession agricole pour ensuite la diffuser vers les utilisateurs des données.

Cette simplification des procédures s'est étendue en 2020 sur les périmètres hydrographiques de l'Hers-mort et du Girou.

D'une manière générale et pour l'ensemble des missions d'organisme unique, **RESEAU31 associera étroitement l'Etat et l'Agence**, ainsi que le SMEAG (en charge du PGE Garonne-Ariège) et les structures de bassins versants en particulier pour la diffusion des connaissances sur les prélèvements et la mobilisation de retenues existantes, afin de faire notamment le lien avec les aspects qualitatifs des masses d'eau concernées.

Des campagnes de dotation de nouveaux compteurs individuels pour les irrigants hors périmètres « approvisionnement en eau brute » pourra être engagée par **RESEAU31** afin d'équiper les derniers agriculteurs dépourvus de dispositifs de comptage. **Cette démarche n'est pas éligible aux aides de l'Agence**. En outre, chaque année RESEAU31 progresse dans la sensibilisation des irrigants à la nécessité d'être équipé d'un compteur, et dans la collecte des index début et fin de campagne.

Cette animation de RESEAU31 entre dans celles optionnelles de l'organisme unique et pourra être éligible au titre du 11^{ème} programme adapté en 2022

Pour les années 2022 à 2024, les actions devraient être similaires à celles financées en 2021, dans une optique d'amélioration continue, et dans des coûts similaires (77 k€ en 2022).

Il est prévu un travail sur :

- l'interopérabilité de la base OU avec la base de l'agence de l'eau avec sensibilisation au renouvellement des compteurs
- l'amélioration de la gestion de la ressource et des économies d'eau
- l'amélioration de la connaissance des prélèvements et le partage avec les partenaires
- l'organisation de tours d'eau en situation de crise
- le portage d'une étude sur la mise en place d'une tarification incitative sur les économies d'eau. Une nouvelle tarification est en cours de déploiement répondant à l'objectif d'incitation aux économies d'eau, en favorisant la part volumique de la formule de facturation, au détriment de la part forfaitaire qui prévaut actuellement pour la fourniture d'eau brute du système Saint-Martory.
- la sensibilisation des préleveurs sur la gestion de la ressource

=> cf. synthèse actions grand cycle en annexe 5

2.2.2.2.- Consolider les efforts de gestion du système hydrographique de St Martory au profit de de la Garonne

RESEAU31 s'est engagé aux côtés du Conseil départemental de la Haute-Garonne dans le projet de territoire Garonne Amont (PTGA) qui vise à améliorer la gestion quantitative des ressources en eau constituant l'amont du fleuve et ses affluents en prenant en compte des usages actuels/futurs et du réchauffement climatique.

Dans la continuité des actions déjà engagées **RESEAU31** réalisera les opérations suivantes :

→ L'achèvement de l'optimisation de la gestion dynamique du canal :

Dans le précédent partenariat, et dans le cadre des appels à projets « Economies d'eau en agriculture » 2017 et 2021, un programme d'optimisation de la gestion du canal de Saint-Martory permettant de réduire son impact sur le fleuve Garonne a été engagé.

Les travaux et équipements réalisés permettent de favoriser une gestion dynamique de l'ouvrage par réduction du temps de retard grâce à une meilleure connaissance des flux, le déploiement de consignes de régulation par l'aval et la dotation d'ouvrages propices à la diminution du temps de transfert.

RESEAU31 souhaite achever ce programme afin d'en fixer l'efficacité et en déterminer les limites par des travaux/études complémentaires estimées à **400 000 € HT** à savoir :

- l'équipement d'exutoires de 6 canaux secondaires
- la modélisation et la centralisation des données

Cette opération a fait l'objet d'une décision d'aide financière de l'Agence à hauteur de 70% (280 k€) lors de la Commission des Interventions du 21 octobre 2021.

En période d'étiage **l'économie escomptée pourra atteindre 2 m³/s** du prélèvement du canal en Garonne. La gestion dynamique sur le Canal de St Martory (par palier) a permis des économies d'environ 15% en volume sur la période du 15 juillet au 15 septembre 2021 et 80% de ce volume est économisé sur une période de 1 mois de mi-août à mi-septembre 2021 à savoir environ 5 Mm³.

→ Expérimenter la recharge maîtrisée de la nappe d'accompagnement de la Garonne à partir du St Martory

RESEAU31 a constitué un partenariat avec le BRGM afin de diminuer le déficit de l'amont du fleuve par :

- un soutien artificiel de sa nappe d'accompagnement à hauteur de 1 m³/s
- un transfert des prélèvements superficiels sur les eaux souterraines

Ce projet est estimé à **1,87 M€ sur 4 ans. Il a fait l'objet d'une décision d'aide financière de l'Agence à hauteur de 50% (923 k€) lors de la Commission des Interventions du 21 octobre 2021.**

A l'issue de cette expérimentation, et en fonction des résultats enregistrés, des investissements complémentaires pourraient être engagés par RESEAU31 après 2024 (hors calendrier du présent Contrat).

→ Réaliser un contrat de canal pluridisciplinaire :

Le canal de Saint Martory est utilisé par plusieurs types d'usagers (agriculteurs, industriels, domestiques) et remplit des fonctions différentes par nature (environnementale, développement économique, protection des populations, aménagement du territoire, tourisme, ludique ...). A cette diversité s'ajoute maintenant les bouleversements liés au réchauffement climatique. Ainsi la gestion du système Saint Martory devient plus complexe et nécessite davantage d'anticipation et des arbitrages plus radicaux.

Face à cette situation, **RESEAU31** a décidé de se doter d'un document prospectif partagé entre les acteurs du système.

Ainsi comme pour le bassin méditerranéen historiquement plus fréquemment sous-tension, **RESEAU31** a engagé un « contrat de canal » permettant de diagnostiquer l'ensemble des enjeux autour du canal, d'élaborer des scénarios de gestion durable de la ressource et de son patrimoine, et de les formaliser via une contractualisation entre tous les acteurs.

Cette action est incluse dans le Projet de Territoire Garonne Amont (D.2.3)

Ce contrat reposera sur 4 axes :

- gestion quantitative (**185 k€**) : réduction de l'impact du canal sur la Garonne, optimisation des soutiens d'étiage,
- environnemental (**293 k€**) : préservation de la qualité de l'eau du canal et des milieux naturels, développement des énergies renouvelables,
- patrimonial (**157 k€**) : création d'une identité, valorisation du patrimoine et intégration des enjeux autour du canal dans l'aménagement du territoire,
- territorial (**165 k€**) : établissement d'une charte territoriale et réglementation des usages.

Le contrat de canal aboutira entre autre à une nouvelle réglementation des usages et à leur hiérarchisation. Les gestions quantitative et qualitative sont 2 axes prioritaires du contrat de canal. Elles incluent la préservation de la qualité de l'eau et l'étude du degré de dépendance des écosystèmes aquatiques locaux aux restitutions du canal.

Ce projet porté par RESEAU31 est estimé à **800 k€** sur 4 ans et pourra être financé par l'Agence au titre de ses interventions dans son 11^{ème} programme.

L'Agence précisera, lors de l'instruction du dossier de demande d'aide, la part d'animation du Contrat de canal susceptible d'être retenue.

=> cf. synthèse actions grand cycle en annexe 5

2.2.2.3 Economiser l'eau à usage agricole dans le cadre de l'exploitation de réseaux d'irrigation (Revel-Couffinal et Galage-Aussonnelle)

→ Sur la plaine de Revel-Couffinal :

RESEAU31 a en charge le transport et la distribution d'eau brute au profit de 34 irrigants et 2 ASA de la plaine de Revel-Couffinal mais également d'une pisciculture, de collectivités et d'usagers domestiques. L'eau brute provient du système hydrographique de la Montagne Noire par achat d'eau depuis le barrage des Cammazes. Les communes impactées sont situées dans la Haute-Garonne (Revel) et le Tarn (Sorèze, Blan, Bellesere, Garrevaques).

Les ouvrages construits en 1960 présentent de nombreuses défaillances permanentes (mauvais rendement) et ponctuelles (ruptures). Compte tenu des efforts de gestion demandés par l'Organisme unique IEMN il apparaît opportun que RESEAU31 réalise dans un premier temps **un schéma directeur estimé à 56 K€**.

L'Agence soutient cette démarche de planification et l'accompagne à hauteur de 70% dans le cadre de l'appel à projet économies d'eau en agriculture.

Les résultats de cette démarche seront connus fin 2022.

Dans un second temps un programme de travaux pourra s'envisager en sollicitant, entre autres, la Région Occitanie.

2.2.2.4. - La mobilisation de volumes disponibles

→ sur le bassin versant du Touch

Le soutien des étiages du Touch à partir du canal de St Martory nécessite de 4 à 5 Mm3 durant les semaines estivales où les usages sont maximums. L'objet de cette étude est d'envisager la mobilisation de retenues sous-utilisées sur le bassin versant du Touch afin, **par la mobilisation de 2,6 Mm3**, de soulager indirectement les prélèvements opérés en Garonne pour le canal.

Ces investigations portées par RESEAU31 sont estimées à **150 K€**.

Dans le cadre de l'appel à projets Agence « Optimisation d'ouvrages existants dans un enjeu d'amélioration de la gestion de l'eau » cette opération, incluse dans le PTGA Garonne amont, pourrait être accompagnée par l'Agence à hauteur de 70%.

=> cf. synthèse actions grand cycle en annexe 5

→ sur la rivière Aussonnelle

Sur la rivière Aussonnelle RESEAU31 s'est investi sur la réalimentation du cours d'eau dans le cadre du Défi Aussonnelle porté par le Conseil départemental de la Haute-Garonne et l'Agence de l'Eau. Ainsi la retenue de la Galage à Ste Foy de Peyrolières d'un volume de 1,1 Mm3 utilisé à 50% a été acquise par RESEAU31 et modernisée pour satisfaire les usages agricoles du secteur Galage et le soutien des étiages de l'Aussonnelle.

Cet investissement de 1,4 M€ financé à **50%** par l'Agence fin 2018 permettra en 2022 de maintenir un débit suffisant afin de contribuer à restaurer la qualité de la rivière.

Une réalimentation expérimentale s'est déroulée en octobre 2021 (1 mois) en conditions réelles soit avec un débit maximum de 70 l/s. Elle a permis de mesurer le temps de transfert et l'impact de la réalimentation à Seilh, ainsi que la qualité de l'Aussonnelle réalimentée.

Un partenariat a été conclu avec la profession agricole afin de gérer en transparence les ouvrages acquis (protocole d'utilisation de la retenue de la Galage signé le 25 février 2020 entre RESEAU31, la chambre d'Agriculture 31 et l'ASA de Ste Foy de Peyrolières) et devra s'étendre à tous les acteurs du bassin versant.

L'apport naturel en eau par le bassin versant de la Galage permet d'assurer les besoins en eau des irrigants autour de la retenue mais pas de la réalimentation de l'Aussonnelle. La sécurisation du remplissage hivernal de la Galage a donc été envisagée par le biais du canal de Saint-Martory et les stations de pompage du Ferezat et de Parayre. Une étude de remise en état et d'adaptation de ces infrastructures pour un tel approvisionnement a été menée en 2021 par RESEAU31. L'AVP réalisé comprend deux scénarios, selon la nécessité restant à confirmer de renouveler le réseau Parayre-Galage. Dans l'hypothèse où cette opération ne serait pas nécessaire, les travaux de sécurisation à réaliser sont estimés actuellement à 180 k€ HT.

RESEAU31 contribuera à l'évaluation globale des masses d'eau du bassin versant de l'Aussonnelle pour ses volets assainissement et réalimentation, en lien avec l'Agence, les services de l'Etat et les collectivités concernées.

→ sur la rivière Girou :

A compter du 12 novembre 2021, **RESEAU31** a la pleine gestion du système hydrographique Girou constitué des barrages de Balerme et Laragou sur les communes de Garrigues et Teulat (81) et Montpitol et Verfeil (31) d'une capacité de 2 fois 2 Mm3 sur 70 ha ainsi que de 2 seuils de régulation en rivière sur les communes de Bourg St-Bernard (amont) et Cépet (aval).

Le barrage de Balerme de classe B doit faire l'objet de **travaux de mise en sécurité estimés à 840 000 €**. Dans l'attente, la cote du plan d'eau a été réglementairement abaissée de 0,90 m, réduisant son volume utile de 350 000 m3.

RESEAU31 a candidaté à l'appel à projets « Optimisation d'ouvrages existants dans un enjeu d'amélioration de la gestion de l'eau » ouvert par **l'Agence** en 2021.

Cette opération, présentée en annexe 7 et d'un coût de 840 K€, permettra la consolidation de la réalimentation du Girou (7 Mm3/an).

L'Agence pourrait accompagner fin 2022 ce projet à hauteur de 70% des montants retenus.

=> cf. synthèse actions grand cycle en annexe 5

→ Autres actions possibles :

RESEAU31 est prêt à étudier d'autres ouvrages de stockage existants qui pourraient conduire à leur optimisation au profit d'usages environnementaux avec le soutien des partenaires financiers dont l'Agence, en particulier dans le cadre de l'étude en cours sur le bassin versant du Girou accompagnée par l'Agence.

2.2.2.5. - L'amélioration de la gestion des eaux pluviales et de ruissellement :

RESEAU31 exerce les compétences « eaux pluviales » pour 73 communes et « ruissellement » pour 7 communes, ce qui représente 153 004 habitants.

Pour l'exercice de ses compétences, **RESEAU31** dispose de 10 bassins de rétention et de 1 300 km de réseaux.

L'inventaire patrimonial reste encore à consolider (cf. encadré du point 2.3).

RESEAU31 fera auprès de ses adhérents la promotion de la gestion alternative des eaux pluviales. Les opérations qui seront mises en œuvre pourront être accompagnées par l'Agence dans le cadre de son Programme d'intervention ou d'appels à projets à venir.

→ accompagner le développement des territoires à l'aide d'études en particulier par la réalisation de schémas directeurs

Comme pour les autres compétences, **RESEAU31** s'est engagé à réaliser localement des schémas directeurs afin de planifier l'exercice de ces compétences eaux pluviales et ruissellement.

Ces schémas permettent également de définir et limiter le rôle des différents acteurs.

Enfin ce diagnostic et cette projection respectent les outils de planification réglementaires en matière d'urbanisme (PLU, SCOT, interSCOT) et d'eau (SAGE, SDAGE).

RESEAU31 a engagé **9 schémas directeurs communaux** en 2021, avec le soutien de l'Agence.

9 nouveaux schémas sont projetés à partir de 2022, sur 15 communes qui concerneront tous les territoires de RESEAU31.

Le coût total estimé de ces schémas est de 896 K€.

=> voir liste détaillée en annexe 6

Dans ce domaine, l'Agence est favorable à l'engagement de schémas directeurs, **préférentiellement à l'échelle intercommunale et idéalement à l'échelle du bassin versant**, visant à guider et orienter les actions sur le long terme, notamment dans l'objectif de planification, cohérence, maîtrise et rationalisation des opérations à entreprendre.

Elle pourra accompagner ces opérations à hauteur de 50% dans le cadre du respect de ses modalités d'intervention.

2.2.2.6 - Le soutien des étiages des rivières Louge, Touch, Aussonnelle, Hers-mort et Girou

RESEAU31 a en charge la gestion des soutiens des étiages de cours d'eau déficitaires affluents de la Garonne. Pour cela il réalise les tâches

- de coordination générale
- de suivi administratif et financier
- de pilotage technique
- de gestion de crise en astreinte
- de reporting

→ pour la rivière Hers-mort :

RESEAU31 fait l'objet d'un accompagnement financier de **l'Agence** afin de soutenir les étiages de l'Hers-mort sur la base de 7 Mm3. Cette action fera l'objet d'échanges réguliers avec la CLE du SAGE Hers-mort et Girou et la Commission interdistrict Montagne Noire – AHL - Ganguise.

L'Agence pourra accompagner les déstockages opérés en 2022 via son dispositif d'aide à la gestion des étiages (AGE) selon les modalités d'intervention du 11^{ième} programme.

2.3 – Actions transversales ou spécifiques :

2.3.1 - La recherche et le développement

Au travers de l'exercice de ses compétences, **RESEAU31** s'attache à promouvoir la recherche appliquée

- en mettant à disposition des ouvrages et équipements
- en partageant des données scientifiques
- en portant directement des projets
- en choisissant des équipements/projets innovants

RESEAU31 est ainsi porteur du projet R'GARONNE : expérimentation de la réalimentation de la nappe d'accompagnement de la Garonne, en partenariat avec le BRGM (cf. détail au point 2.2.2.2), opération accompagnée par l'Agence.

RESEAU31 est par ailleurs engagé dans les projets de recherche appliquée suivants, **non accompagnés par l'Agence** :

- CIRCRURAL 4.0 - optimisation des performances environnementales et énergétiques des stations d'épuration rurales, en partenariat avec l'INSA Toulouse,
- Identification du SRAS-COV2 (COVID 19) dans les eaux usées et boues, en partenariat avec EVA, le Laboratoire départemental de Haute-Garonne

De son côté **l'Agence** soutient les actions des collectivités en faveur

- de l'acquisition, du transfert de connaissance et de la valorisation (études générales, recherche appliquée, prospective, expertise et évaluation scientifiques) pour la gestion et la protection des ressources en eau, des milieux aquatiques, ainsi que la protection de la santé humaine pour les risques liés à l'eau,
- de l'expérimentation technologique pouvant apporter des solutions à l'avenir

Ainsi dans le cadre de ce contrat de progrès, RESEAU31 et l'Agence conviennent de promouvoir leurs actions respectives de recherche et développement.

2.3.2 - La sensibilisation, l'information et la communication sur les enjeux environnementaux

RESEAU31 et l'Agence poursuivront leurs politiques d'information et de sensibilisation des collectivités et du grand public aux enjeux de l'eau et pourront si elles le désirent utiliser les outils d'information mis à disposition par l'Agence.

Dans ce cadre :

- **RESEAU31** met à disposition des enseignants du primaire au milieu universitaire des ouvrages accessibles au public,
- **RESEAU31** met à disposition des usagers et des élus des documents utiles à la promotion de ses actions soutenues par l'Agence
- **RESEAU31** assure leur valorisation par tout autre support comme son site Internet <http://www.reseau31.fr/>
- **RESEAU31 et l'Agence** participent conjointement à des événements promouvant les actions objets du contrat de progrès.

D'une manière générale, RESEAU31 et l'Agence travailleront à une communication croisée visant à valoriser par leurs supports de communication respectifs les actions communes.

Grace au soutien de l'Agence dans le cadre du partenariat précédent, RESEAU31 a amélioré sa connaissance patrimoniale dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement en se dotant d'outils et en consolidant les données géographiques.

RESEAU31 poursuivra ses efforts de connaissance pour ces compétences mais également pour l'approvisionnement en eau brute, l'assainissement non-collectif et les eaux pluviales & ruissellement.

A ce titre RESEAU31 vise à davantage communiquer avec ses élus, ses adhérents et ses divers partenaires à travers de partages de données géographiques contractualisés.

A signaler également que RESEAU 31 promeut sur ses infrastructures des projets vertueux en matière d'économie circulaire et de production d'énergie (méthanisation, photovoltaïque, hydroélectricité).

Dans ce cadre le Syndicat :

- envisage de conduire des études d'optimisation énergétique sur des principales unités de consommation.
- s'est engagé par ailleurs dans plusieurs démarches de certification afin d'améliorer la qualité du service aux usagers de l'eau potable. Il est en mesure de l'étendre au domaine de l'assainissement en particulier pour la certification ISO 9001.

Au-delà de ces engagements, RESEAU31 prévoit de poursuivre le renforcement de la protection physique de ses ouvrages ainsi que sa cybersécurité en lien avec l'ANSSI et la Préfecture de la Haute-Garonne.

Ces démarches ne sont pas éligibles aux aides de l'Agence.

2.3.3 - La solidarité internationale :

RESEAU31 est lauréat de l'appel à projets de l'Agence « Accès à l'eau dans les Pays du Sud » pour une opération prévue sur la commune de Diama au Sénégal. Ce projet trouve sa place dans le cadre de la coopération institutionnelle historique entre l'OMVS/SOGED et **l'Agence** sur le bassin du fleuve Sénégal. Il a pour objectif la « Réalisation d'un Plan Directeur Eau-Assainissement pour la commune de Diama » permettant le diagnostic des infrastructures existantes et des projets en cours de réalisation ou programmés sur la commune, afin d'analyser les besoins.

Au-delà du diagnostic d'ores et déjà soutenu par **l'Agence**, la phase ultérieure de travaux pourra être accompagnée par **l'Agence** selon les modalités d'intervention pour l'international.

2.3.4 - La planification et le suivi de l'exécution des opérations :

Compte tenu des compétences et du territoire couvert par RESEAU31, ce dernier sollicite régulièrement l'Agence pour un nombre important d'études et travaux.

RESEAU31 et l'Agence ont un intérêt commun à identifier le plus en amont possible les études et travaux nécessitant une aide de l'Agence et un paiement optimisé.

Dans ce contexte, il est convenu :

- dans le cadre de la planification et de la programmation :
 - que **RESEAU31** transmette régulièrement à l'Agence les éléments de son programme pluriannuel d'investissement (PPI) actualisé.
 - d'organiser un échange annuel entre services techniques de RESEAU31 et de l'Agence, en fin d'année N, lorsque les opérations programmées par RESEAU31 pour l'année N+1 seront identifiées.

Cet échange permettra notamment d'évaluer, lorsque cela sera possible, les modalités d'intervention de l'**Agence** et affiner l'évaluation de ses prospects pour l'année suivante.

- dans le cadre du suivi des opérations aidées par l'Agence :

D'organiser un échange annuel, entre les services administratifs de **RESEAU31** et de l'**Agence**, pour s'assurer de la mise à disposition des pièces nécessaires au paiement d'acomptes et au solde des aides de l'**Agence** conformément aux délais prévus dans les conventions ou décisions d'aide.

Article 3 : Mise en application et financement

Les signataires établissent d'un commun accord chaque année, avant le 31 janvier de l'année N, un programme prévisionnel d'actions et de financement.

Les principales actions et leurs montants estimés sont indiqués dans les tableaux en annexes du présent Contrat.

L'Agence s'engage, sous réserve du respect du calendrier des opérations, de leur éligibilité à son 11° Programme d'interventions et de disponibilités financières aux dates de dépôt des dossiers, à présenter à ses instances décisionnelles les opérations listées en annexes du présent Contrat.

Article 4 : Suivi et évaluation

RESEAU31 et l'Agence mettent en place un comité de pilotage du contrat.

Ce comité est composé des représentants des deux signataires. Il peut être élargi au cas par cas à tout partenaire concerné par les actions identifiées.

Il se réunit au moins une fois par an et a pour vocation d'assurer un suivi et une évaluation des actions en cours ou réalisées et de valider le programme d'actions et de financement de l'année à venir.

RESEAU31 assure l'organisation de ce comité, élabore les bilans annuels des actions réalisées et les propositions de programme annuel d'actions.

L'Agence assure la consolidation des bilans financiers associés.

Article 5 : Durée du contrat, avenant, résiliation

Le présent contrat lie les partenaires jusqu'au 31 décembre 2024.

Il peut être modifié à tout moment d'un commun accord.

Fait en 2 exemplaires à Toulouse, le XX XXXX 2022

Le Directeur général
de l'Agence de l'Eau
Adour-Garonne

Guillaume CHOISY

Le Président
de RESEAU31

Sébastien VINCINI

ANNEXE 1

Liste des 21 systèmes d'assainissement prioritaires de RESEAU31

=> cf. point 2.1. du Contrat

STEU / N°	STEU / Nom	Concerné par le Contrat
31037V001	AVIGNONET LAURAGAIS	
31037V003	AVIGNONET LAURAGAIS (HAMEAU DE DAX)	
31106V001	CARAMAN	Travaux
31136V002	CEPET (SITEC)	2 Schémas
31187V005	FONSORBES La Bourdette 2	
31206V003	GAILLAC TOULZA	Travaux
31210V002	GARDOUCH	Travaux
31221V001	GOUAUX DE LARBOUST	Travaux
31275V001	LAREOLE (CHATEAU DE LAREOLE ET BOURG)	
31296V001	LESTELLE ST MARTORY	
31341V002	MERVILLE N°2	
31345V002	MIREMONT N°2	
31424V003	PLAISANCE DU TOUCH N°2	Travaux
31436V001	POUY-DE-TOUGES	Travaux
31475V002	SAINT CLAR DE RIVIERE N°2	
31478V002	St FELIX LAURAGAIS	
31499V003	SAINT-LYS N°3	Travaux
31566V001	VALLEGUE	Travaux
31566V002	VALLEGUE	
31573V003	VERFEIL (ZI)	Schéma
31576V001	VIEILLEVIGNE	

ANNEXE 2

SCHEMAS DIRECTEURS EAUX USEES 2022-2024

=> cf. point 2.1.1. du Contrat

Nom de l'opération	Localisation	Calendrier	Coût estimé (€ HT)	Système d'assainissement prioritaire
Schéma directeur des eaux usées	CAUBIAC	2023 - 2025	25 000	
Schéma directeur des eaux usées	COX	2022 - 2024	22 000	
Diagnostic du système d'assainissement des eaux usées	LAUNAC	2022 - 2023	23 000	
Schéma directeur des eaux usées	LE BURGAUD	2022 - 2024	39 000	
Schéma directeur des eaux usées	CEPET	2023 - 2025	26 000	X
Schéma directeur des eaux usées	LABASTIDE-SAINT-SERNIN	2023 - 2025	26 000	X
Schéma directeur des eaux usées	LAYRAC SUR TARN	2022 - 2024	25 000	
Schéma directeur des eaux usées	VERFEIL	2022 - 2024	60 000	X
Schéma directeur des eaux usées	AUTERIVE	2022 - 2025	57 000	
Schéma directeur des eaux usées	BEAUMONT-SUR-LEZE (via CCBA)	2022 - 2023	15 000	
Schéma directeur des eaux usées	SALIES DU SALAT	2022 - 2025	95 000	
Schéma directeur intercommunal des eaux usées	BILIERE, GARIN, POUBEAU, CATHERVIELLE, PORTET DE LUCHON, JURVIELLE	2023 - 2025	74 000	
Schéma directeur des eaux usées	ARBAS	2022 - 2024	39 000	
	TOTAL		526 000	112 000

ANNEXE 3
TRAVAUX EAUX USEES 2022 – 2024

=> cf. point 2.1.1. du Contrat

CT	Commune	Opération	Type	Montant opération (€ HT)	Système d'assainissement prioritaire
1	Le Burgaud	Extension réseau secteur "Lamengu"	Extension réseau	41 000	
1	Daux	Extension réseau secteur Regraffe	Extension réseau	327 000	
1	Larra	Extension réseau chemin Landery	Extension réseau	143 000	
1	Lévignac	Extension réseau chemin En Téoulet Tr 2	Extension réseau	71 000	
1	Mérenvielle	Réseaux de collecte et transfert vers la station de Lévignac	Création système assainissement	701 000	
1	Montaigut sur Save	Raccordement vers St Paul sur Save	Réseau transfert	350 000	
1	Ondes	Extension chemin des Carolles	Extension réseau	435 000	
1	Saint-Cezert	Station d'épuration et réseau de collecte	Création système assainissement	1 325 000	
2	Castelnau d'Estretefonds	Extension réseau Derrière Fondada	Extension réseau	82 000	
2	Vacquiers	Extension réseau route Raygades	Extension réseau	550 000	
3	Villematier	Station d'épuration et collecte Raygades	Création système assainissement	720 000	
4	Gemil	Extension de la station d'épuration	Extension step	396 000	
4	Paulhac	Construction d'une station d'épuration	Création step	733 000	X
4	Roquesérière	Extension réseau Tr 3	Extension réseau	100 000	
6	Plaisance du Touch	Extension de la station d'épuration	Extension step	5 900 000	X
6	Fontenilles	Raccordement des Genêts vers la step Aussonnelle	Réseau transfert	540 000	
6	Saiguède	Station d'épuration et réseau de collecte	Création système assainissement	1 259 000	
6	Saint-Lys	Extension de la station d'épuration	Extension step	3 060 000	X
7	Le Fousseret	Construction d'une station d'épuration	Création step	1 206 000	
7	Pouy de	Extension de la	Extension step	250 000	X

	Touges	station d'épuration			
9	St Pierre de Lages	Réseau de transfert BV Nord	Réseau transfert	233 000	
9	Caraman	Construction d'une station d'épuration	Création step	645 000	X
9	Folcarde	Station d'épuration et réseau de collecte	Création système assainissement	253 000	
9	Gagnague	Extension de la station d'épuration	Extension step	1 830 000	
9	Loubens	Station d'épuration et réseau de collecte	Création système assainissement	1 123 000	
9	Mauremont	Station d'épuration et réseau de collecte	Création système assainissement	520 000	
9	Mourvilles Hautes	Station d'épuration et réseau de collecte	Création système assainissement	583 000	
9	Trebons sur la Grasse	Station d'épuration et réseau de collecte	Création système assainissement	278 000	
9	Vallègue	Extension de la station d'épuration	Extension step	440 000	X
11	Auterive	Construction d'une station d'épuration	Création step	5 750 000	
11	Beaumont sur Lèze	Station d'épuration et réseau de collecte	Création système assainissement	1 032 000	
11	Beauteville	Station d'épuration et réseau de collecte	Création système assainissement	436 000	
11	Cintegabelle	Station d'épuration et réseau de collecte hameau Fantou	Création système assainissement	423 000	
11	Gaillac Toulza	Construction d'une station d'épuration	Création step	410 000	X
11	Gardouch	Construction d'une station d'épuration	Création step	1 700 000	X
11	Grépiac	Extension réseau chemin Pigeonnière	Extension réseau	35 000	
11	Mauressac	Transfert des effluents vers Auterive	Réseau transfert	170 000	
11	Miremont	Extension réseau route de Lagardelle	Extension réseau	100 000	
11	Montclar Lauragais	Station d'épuration et réseau de collecte	Création système assainissement	213 000	
12	Carbonne	Extension réseau secteur du camping	Extension réseau	320 000	
12	Lavelanet de Comminges	Réseaux de collecte et transfert vers la station de St Julien - Lavelanet	Création système assainissement	1 441 000	
12	Rieux	Extension réseau rue	Extension	321 000	

	Volvestre	Camelève	réseau		
12	Rieux Volvestre	Extension réseau bourg Evêché Tr2	Extension réseau	480 000	
12	Mauran	Station d'épuration et réseau de collecte	Création système assainissement	510 000	
14	Valcabrière	Construction d'une station d'épuration	Création step	653 000	
14	Soueich	Station d'épuration et réseau de collecte	Création système assainissement	1 290 000	
14	Aspet	Extension réseau place Peyrot	Extension réseau	377 000	
15	Bourg d'Oueil	Construction d'une station d'épuration	Création step	132 000	
15	Gouaux de Larboust	Requalification et optimisation step	Optimisation step	1 000 000	X
15	Montauban de Luchon	Extension réseau au village	Extension réseau	730 000	
15	Saint Aventin	Réseaux de collecte et transfert vers la station de Castillon de Larboust	Création système assainissement	1 102 000	
15	Saint Béat - Lez	Station d'épuration et réseau de collecte	Création système assainissement	1 890 000	
			TOTAL	44 569 000 €	14 138 000 €

ANNEXE 4

Principales opérations RESEAU31 en EAU POTABLE : études, schémas directeurs et travaux 2022-2024

=> cf. point 2.2.1.1 du Contrat

Nom de l'opération	Localisation	Calendrier	Coût estimé (€ HT)
Schéma directeur eau potable	GRENADE	2023 - 2025	50 000
Actualisation et optimisation du Schéma directeur eau potable	SIEMN	2024 - 2026	70 000
Schéma directeur eau potable	CARBONNE - MARQUEFAVE	2024 - 2026	35 000
Révision du Schéma directeur eau potable	ARDIEGE - LABARTHE RIVIERE - MARTRES RIVIERE	2023 - 2025	30 000
Schéma directeur eau potable	CHEIN DESSUS	2023 - 2025	20 000
Schéma directeur eau potable	MAZERES SUR SALAT	2024 - 2026	35 000
Schéma directeur eau potable	MILHAS	2023 - 2025	50 000
Schéma directeur eau potable	SALEICH	2023 - 2025	25 000
	TOTAL		315 000

- PPI (travaux) => cf. point 2.2.1.1 du Contrat

CT	Commune	Opération	Type	Calendrier	Montant opération (€ HT)
6	Plaisance du Touch	Construction d'un réservoir de 3 700 m3	Stockage	2024	2 006 000
9	SIEMN	Réseau de transport HP Branche sud t3	Renforcement	2023	1 000 000
9	Loubens Lauragais	Réseau d'adduction de la distribution BP	Renforcement	2023	527 000
9	Verfeil	Renforcement du réseau de distribution Le Ramel	Renforcement	2024	182 000
10	Vieille Toulouse	Amélioration du process de l'usine PSE	Production	2023-2024	1 280 000
15	Argut dessous	Création d'un réservoir de 20 m3	Stockage	2024	114 000
15	Boutx Le Mourtis	Interconnexion Couret Portillon	Interconnexion	2023	491 000
			Total		5 600 000

- Unité de traitement sur UDI => cf. point 2.2.1.1 du Contrat

UNITES DE TRAITEMENT SUR UDI					
Création d'unités de traitement	UDI	Montant en € HT	Equipement d'unités de désinfection	UDI	Montant en € HT
CT14 Sauveterre de Comminges*	287	590 000	CT15 Cierp Gaud -UDI Cierp*	731	20 000
CT 14 Genos - Malvezie	113	140 000	CT15 Sode*	270	15 000
			CT 15 Cathervielle	247	20 000
			CT15 Trébons de Luchon	271	20 000
			CT15 Montauban de Luchon	281	20 000
			CT15 Cier de Luchon	275	20 000
			CT14 Salies du Salat (complément de désinfection)	57	150 000
			CT14 Aspet Coularan	512	17 000
			CT 15 Boutx Village	516	10 000
			CT15 Fos	252	10 000
			CT15 Caubous	248	20 000
			CT15 Cierp Gaud Carrère	732	17 000
			CT15 Saint Paul d'Oueil	267	11 000
	TOTAL	730 000		TOTAL	350 000
(*) action en cours				TOTAL GENERAL	1 080 000

- Protection de la ressource => cf. point 2.2.1.4 du Contrat

CT	Nom de la collectivité	Nature des travaux	Montant opération en € HT
14	Chein Dessus	Réhabilitation du captage Pene Nère	25 000
14	Chein Dessus	Réhabilitation des PPC (clôture et chemin d'accès)	23 909
14	Génos	Travaux de mise en place des PPC	28 750
14	Milhas	Réhabilitation des PPC - Source Ougailloun (UDI 722)	13 283
14	Milhas	Aménagement du fossé en amont - Source Laouech haut et bas (UDI 724)	19 260
15	Antignac	Travaux de protection du captage - Année 2	20 000
15	Arios	Réhabilitation des PPC et du génie civil du captage	26 000
15	Benque Dessous Dessus	Mise en place des PPC	15 362
15	Bourg d'Oueil	Mise en place des PPC au captage d'Oueil Del Arriou	10 000
15	Boutx	Réhabilitation du système de captage des Goutilles et d'Arriouch Poumaric (UDI 522 Argut Dessus)	32 340
15	Cier de Luchon	Mise en place des PPC définis dans l'arrêté d'autorisation sur la source d'Oueil de Hounts	16 112
15	Garin	Travaux périmètres captage	10 000
15	Juzet de Luchon	Mise en place des PPC sur les sources de Saerle Nord	10 453
15	Lège	Reprise du captage de Cazaux Layrisse	6 133
15	Lez	Travaux de mise en place des PPC	25 000
15	Melles	Mise en place des PPC définis dans l'arrêté d'autorisation pour la source de Sacoste	15 362
15	Melles	Réhabilitation des PPC selon les prescriptions définis dans l'arrêté d'autorisation pour la source de Peyris	13 109
15	Saint-Paul d'Oueil	Travaux de mise en place des PPC	34 000
		TOTAL arrondi PPI	345 000

ANNEXE 5

Synthèse des actions RESEAU31 « grand cycle » 2022-2027

**=> cf. point 2.2.2. du Contrat
(hors point 2.2.2.5. listé en annexe 6)**

Nom de l'opération	Calendrier	Coût estimé (€ HT)
Missions Organisme Unique	2022-2024	231 000
Contrat de Canal St Martory	2022-2024	800 000
Etude optimisation du Canal de ST Martory par mobilisation des retenues du Touch (AAP Agence)	2022-2023	150 000 €
(si programmé) Modernisation des stations de pompage Canal St Martory pour remplissage retenues Aussonnelle	2024	180 000
Travaux de mise en sécurité du barrage de Balerme (AAP Agence)	2022-2023	840 000
TOTAL		2 201 000

ANNEXE 6

Schémas directeurs pluviaux 2022-2024

=> cf. point 2.2.2.5. du Contrat

Nom de l'opération	Localisation	Calendrier	Coût estimé (€ HT)
Schéma directeur des eaux pluviales	BONREPOS SUR AUSSONNELLE (via CA du Muretain)	2022 - 2024	68 000
Schéma directeur des eaux pluviales	SAINT LYS (via CA du Muretain)	2022 - 2025	113 000
Schéma directeur des eaux pluviales	CA du Muretain pour les communes de EMPEAUX FONSORBES FONTENILLES SABONNERES SAIGUEDE SAINT THOMAS ROQUES SUR GARONNE	2024 - 2026	302 000
Schéma directeur des eaux pluviales	AVIGNONET LAURAGAIS	2024-2026	91 000
Schéma directeur des eaux pluviales	SAINT PIERRE DE LAGES	2022 - 2024	71 000
Schéma directeur des eaux pluviales	AUTERIVE	2022 - 2025	93 000
Schéma directeur des eaux pluviales	MONTESQUIEU LAURAGAIS	2023-2025	31 000
Schéma directeur des eaux pluviales	SALIES DU SALAT	2022 - 2025	75 000
Schéma directeur des eaux pluviales	DAUX	2022 - 2024	52 000
	TOTAL		896 000